

# RAPPORT D'INFORMATION

**5** Loi sur le tabac  
Rapport numéro :LT 06.05.1



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À LA LIGNE D'INFORMATION 1 877 416-8222

### RÉPARTITION SELON LE TYPE DE LIEU OU DE COMMERCE VISÉ

Type de lieu ou de commerce	DONNÉES CUMULATIVES 17/12/1999 au 28/02/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005 01/04/2004 au 31/03/2005		ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS 01/04/2005 au 28/02/2006	
Entreprises de services et commerces de détail	12 711	27,0 %	1 925	26,0 %	2 977	44,1 %
Restaurants	8 968	19,1 %	1 212	16,3 %	818	12,1 %
Immeubles commerciaux et résidentiels	4 171	8,9 %	617	8,3 %	561	8,3 %
Autres types de lieux ou de commerces	21 188	45,0 %	3 661	49,4 %	2 399	35,5 %
<b>Total des demandes de renseignements</b>	<b>47 038</b>	<b>100 %</b>	<b>7 415</b>	<b>100 %</b>	<b>6 755</b>	<b>100 %</b>

### RÉPARTITION SELON L'OBJET DES DEMANDES

Objets des demandes de renseignements	DONNÉES CUMULATIVES 17/12/1999 au 28/02/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005 01/04/2004 au 31/03/2005		ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS 01/04/2005 au 28/02/2006	
Application de la loi	33 521	52,0 %	7 789	61,9 %	8 014	74,8 %
Procédures et suivi de plaintes	15 478	24,0 %	2 294	18,2 %	1 330	12,5 %
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	7 102	11,0 %	862	6,8 %	711	6,6 %
Moyens d'implantation	3 034	4,7 %	319	2,5 %	340	3,2 %
Autres objets de demandes	5 347	8,3 %	1 328	10,6 %	313	2,9 %
<b>Total des objets des demandes de renseignements<sup>1</sup></b>	<b>64 482</b>	<b>100 %</b>	<b>12 592</b>	<b>100 %</b>	<b>10 708</b>	<b>100 %</b>

## PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

### RÉPARTITION SELON LE TYPE DE LIEU OU DE COMMERCE VISÉ

Type de lieu ou de commerce	DONNÉES CUMULATIVES 17/12/1999 au 28/02/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005 01/04/2004 au 31/03/2005		ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS 01/04/2005 au 28/02/2006	
Lieux fermés qui accueillent le public	4 890	26,6 %	781	28,9 %	534	30,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	4 192	22,8 %	518	19,1 %	244	14,1 %
Milieus de travail	4 058	22,0 %	659	24,4 %	474	27,4 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	1 675	9,1 %	256	9,5 %	77	4,4 %
Immeubles de plus de 12 unités de logement	1 084	5,9 %	129	4,8 %	103	6,0 %
Autres types de lieux ou de commerces	1 338	7,3 %	157	5,8 %	113	6,5 %
<b>Sous-total – Plaintes relatives à l'usage du tabac</b>	<b>17 237</b>	<b>93,7 %</b>	<b>2 500</b>	<b>92,5 %</b>	<b>1545</b>	<b>89,3 %</b>
Détaillants et fabricants de produits du tabac	1 160	6,3 %	203	7,5 %	186	10,7 %
<b>Sous-total – Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>1 160</b>	<b>6,3 %</b>	<b>203</b>	<b>7,5 %</b>	<b>186</b>	<b>10,7 %</b>
<b>Total des plaintes reçues</b>	<b>18 397</b>	<b>100 %</b>	<b>2 703</b>	<b>100 %</b>	<b>1731</b>	<b>100 %</b>

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

[www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/](http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/)

Santé  
et Services sociaux  
**Québec**

## CONSTATS D'INFRACTION

### RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU OU DE COMMERCE<sup>2,3</sup>

Type de lieu ou de commerce	PÉRIODE D'INSPECTION COUVERTE					
	DONNÉES CUMULATIVES 17/12/1999 au 28/02/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005 01/04/2004 au 31/03/2005		ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS 01/04/2005 au 28/02/2006	
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 223	33,4 %	277	29,8 %	147	24,3 %
Milieus de travail	864	23,6 %	186	20,0 %	115	19,0 %
Lieux fermés qui accueillent le public	699	19,1 %	176	19,0 %	109	18,1 %
Établissements d'hébergement touristique	134	3,7 %	18	1,9 %	9	1,5 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	113	3,1 %	34	3,7 %	16	2,6 %
Immeubles de plus de 12 unités de logement	75	2,0 %	10	1,1 %	13	2,2 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	75	2,0 %	23	2,5 %	9	1,5 %
Écoles primaires et secondaires	26	0,7 %	5	0,5 %	0	0,0 %
Cégeps et universités	11	0,3 %	4	0,4 %	1	0,2 %
Moyens de transport collectifs, autobus, taxis et véhicules utilisés dans le cadre d'un travail	3	0,1 %	0	0 %	2	0,3 %
<b>Sous-total – Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>3 223</b>	<b>88,0 %</b>	<b>733</b>	<b>78,9 %</b>	<b>421</b>	<b>69,7 %</b>
Détaillants et fabricants	439	12,0 %	196	21,1 %	183	30,3 %
<b>Sous-total – Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>439</b>	<b>12,0 %</b>	<b>196</b>	<b>21,1 %</b>	<b>183</b>	<b>30,3 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>3 662</b>	<b>100 %</b>	<b>929</b>	<b>100 %</b>	<b>604</b>	<b>100 %</b>

### RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION<sup>2,3</sup>

Nature de l'infraction	PÉRIODE D'INSPECTION COUVERTE					
	DONNÉES CUMULATIVES 17/12/1999 au 28/02/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005 01/04/2004 au 31/03/2005		ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS 01/04/2005 au 28/02/2006	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	1 528	41,7 %	442	47,6 %	277	45,8 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	913	24,9 %	210	22,6 %	102	16,9 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	782	21,4 %	81	8,7 %	42	7,0 %
<b>Sous-total – Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>3 223</b>	<b>88,0 %</b>	<b>733</b>	<b>78,9 %</b>	<b>421</b>	<b>69,7 %</b>
A vendu du tabac à un mineur	355	9,7 %	186	20,0 %	171	28,3 %
Autres	13	0,4 %	0	0 %	5	0,8 %
<b>Sous-total – Constats relatifs à la vente de tabac</b>	<b>368</b>	<b>10,1 %</b>	<b>186</b>	<b>20,0 %</b>	<b>176</b>	<b>29,1 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	71	1,9 %	10	1,1 %	7	1,2 %
<b>Sous-total – Constats relatifs à la promotion du tabac</b>	<b>71</b>	<b>1,9 %</b>	<b>10</b>	<b>1,1 %</b>	<b>7</b>	<b>1,2 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>3 662</b>	<b>100 %</b>	<b>929</b>	<b>100 %</b>	<b>604</b>	<b>100 %</b>

## RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION<sup>4,5</sup>

Nature de l'infraction	PÉRIODE D'INSPECTION COUVERTE					
	DONNÉES CUMULATIVES 17/12/1999 au 28/02/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005 01/04/2004 au 31/03/2005		ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS 01/04/2005 au 28/02/2006	
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	1 038	99,1 %	261	98,1 %	225	99,2 %
A entravé le travail d'un inspecteur	8	0,8 %	5	1,9 %	1	0,4 %
Autres	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,4 %
<b>Total des constats émis aux individus</b>	<b>1 047</b>	<b>100 %</b>	<b>266</b>	<b>100 %</b>	<b>227</b>	<b>100 %</b>

## RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC VENTE DE TABAC AUX MINEURS

	Nombre de vérifications de conformité (1 <sup>re</sup> visite)	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non-conforme à la loi)		Nombre d'avis de non-respect émis	Nombre de vérifications de conformité (2 <sup>e</sup> visite)	Nombre de constats d'infraction	Nombre de suspensions de permis
<b>Année financière en cours</b> (1 <sup>er</sup> avril 2005 au 28 février 2006)	4 469	3 018	67,5 %	1 451	32,5 %	1 451	712	171	1
<b>Année financière 2004-2005</b> (1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005)	4 298	3 170	73,8 %	1 128	26,2 %	1 128	689	186	-
<b>Année financière 2003-2004</b> (1 <sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	292	-	-	-

1. Une même demande de renseignements peut avoir plus d'un objet. Le total des objets de demande excède donc celui des demandes de renseignements figurant au tableau précédent.
2. Comprend les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.
3. Constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels seulement.
4. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.
5. Constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac](http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac) (section Documentation, rubrique Matériel d'information sur la Loi sur le tabac).

© Gouvernement du Québec, 2006

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334.